

M. Baker (Nepean-Carleton): Mettez le projet de loi à l'étude.

M. Pinard: J'aimerais avoir le consentement du parti du député pour terminer demain le débat sur les paris collectifs. C'est une offre qui a été rejetée il y a peu de temps par son leader à la Chambre.

Par conséquent, madame le Président, bien que cette session tire à sa fin, nous devons conclure le débat sur les projets de loi que je viens de mentionner, mais il est plus que probable qu'avec un peu de volonté, ce pourrait se faire dans les prochains jours.

M. Deans: Madame le Président, à propos de ce que vient de dire le président du Conseil privé, s'il est vrai, et je le pense, que ce fut la session la plus productive de notre histoire et si nous avons fait beaucoup plus de choses que n'importe quel autre Parlement, pourquoi alors sommes-nous toujours accusés de ne pas collaborer?

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE PROJET SCOTIA COAL SYNFUELS

DÉPÔT DES DOCUMENTS OBTENUS DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, en réponse aux demandes des députés de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) et de Central Nova (M. MacKay), et conformément à l'esprit de la loi sur l'accès à l'information, je désire déposer, en conformité des dispositions de l'article 46(2) du Règlement, les documents relatifs au projet Scotia Coal Synfuels. C'est la Société de développement du Cap-Breton qui nous a remis ces documents.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Le député a dit qu'il déposait ces documents en réponse à notre demande. Le ministre peut-il nous garantir que tous les documents pertinents des dossiers de la Société de développement sont déposés, y compris les documents de nature intergouvernementale et qu'aucun n'est retenu?

M. Lumley: Madame le Président, j'ai dit que les documents que j'ai mentionnés étaient déposés conformément à l'esprit de la loi sur l'accès à l'information.

M. Beatty: Madame le Président, le ministre insinue-t-il que certains documents des dossiers de la Société de développement concernant cette affaire ne sont pas déposés aujourd'hui? Invoque-t-il une exception à la loi sur l'accès à l'information

pour ne pas déposer certains documents aujourd'hui ou peut-il certifier à la Chambre que tous les documents pertinents sont déposés?

M. Lumley: Madame le Président, je conseille d'abord au député de jeter un œil sur les documents. Il est évident que certains documents et certains comptes rendus des consortiums contenant des secrets commerciaux ne sont pas déposés mais il y a chaque fois une note détaillée à ce sujet.

* * *

[Français]

PÉTITIONS

M. ROY—LE MAGNIFIQUE TRAVAIL DE LA LIGUE D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE LAVAL (QUÉBEC)

M. Marcel Roy (Laval): Madame le Président, en vertu des commentaires 669 et 671 de la 5^e édition de Beauchesne, j'ai l'intention, à la demande d'une centaine de signataires d'une pétition qui demeurent à Chomedey, d'exprimer leur reconnaissance et de remercier les membres de la Ligue d'action communautaire de Laval pour le magnifique travail qu'elles effectuent auprès d'elles pour l'amélioration des services à domicile, de divertissements, et ces personnes âgées sollicitent l'appui de cette assemblée pour assurer la continuité de ce projet qui ajoute plus de soleil pour elles et constitue une capsule d'espoir libéral.

* * *

● (1520)

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui à la question n° 4312.

[Texte]

EMPLOI ET IMMIGRATION—LES SERVICES D'HÉBERGEMENT

Question n° 4312—**M. Mazankowski:**

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il acheté pour \$1,026,430 de services d'hébergement de la Guaranty Properties Ltd. de Toronto et, le cas échéant, a) pourquoi, b) quels hôtels a-t-on utilisés, c) combien de chambres a-t-on utilisées et pendant combien de jours, d) combien coûtait la chambre par jour, e) combien de personnes ont utilisé les chambres, f) quelle a été la durée moyenne et maximale du séjour, g) quels services spéciaux ont été requis et quel en a été le coût, h) quels frais, s'il en est, a-t-on imputés aux occupants de ces chambres?